

01.07.2013 – 08:54 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Fondation FAR pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction - Un modèle pionnier fête son dixième anniversaire

Zurich (ots) -

Il y a 10 ans, après d'âpres négociations sur les questions de faisabilité et de financement, les parties contractantes signaient la Convention collective de travail pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (CCT RA). Depuis, la Fondation FAR a financé la retraite anticipée de plus de 11'000 bénéficiaires de rentes. Ce modèle exemplaire a fait ses preuves en permettant aux travailleurs de la construction, qui sont exposés à de lourdes sollicitations physiques, de bénéficier d'une rente transitoire et d'une retraite anticipée dès l'âge de 60 ans.

Le 12 novembre 2002, les parties contractantes - la Société Suisse des Entrepreneurs et les syndicats Unia (à l'époque SIB) et SYNA - signaient une convention collective de travail pour la retraite anticipée et s'engageaient à obtenir l'extension de son champ d'application. Les parties contractantes furent rejointes ultérieurement par l'association Cadres de la Construction Suisse (à l'époque Fédération suisse des cadres de la construction).

La création de ce modèle pionnier fut précédée d'âpres négociations et de discussions difficiles autour de la faisabilité et du financement de la retraite anticipée. Les différentes solutions envisageables et leurs coûts nécessitèrent des calculs approfondis. Mais toutes les parties prenantes tendaient vers un objectif commun : proposer une forme de retraite anticipée pour les travailleurs du secteur de la construction, qui sont exposés à de lourdes sollicitations physiques.

Le 1er juillet 2003, la Fondation FAR qui avait été chargée de la mise en oeuvre de la retraite anticipée entrait déjà en fonction. Il s'agissait notamment d'examiner et d'approuver les droits aux prestations ainsi que de contrôler et d'encaisser les paiements de cotisations.

Dix ans plus tard, la Fondation FAR compte plus de 85'000 assurés actifs dans quelque 7'400 entreprises assujetties. Elle a 5'200 rentes transitoires en cours et elle octroie chaque année plus de 1'000 nouvelles rentes d'un montant moyen de CHF 4'400 par mois pour une durée maximale de 5 ans. Elle peut en outre se targuer d'un taux de couverture de 122,3 % au 31 décembre 2012. En 2012, ses charges administratives ont représenté 2,6 % des cotisations encaissées et elles ont été entièrement financées par les revenus de la fortune placée.

Contact:

Werner Messmer
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/445'77'89
E-Mail: werner.messmer@messmer.ch

Daniel Lehmann
Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/129'11'52
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Jean-Pierre Grossmann, chef Conventions collectives de travail /
Politique sociale de la SSE,
Tél.: +41/44/258'83'07
E-Mail: jpgrossmann@baumeister.ch